

# CERTIFICAT n° 1727

## DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**CERTIPAQ,**  
organisme certificateur accrédité par le COFRAC sous le numéro 5-0057 et agréé par les pouvoirs publics sous le numéro FR-BIO-09,  
**certifie que les produits ci-dessous, commercialisés sous la responsabilité de l'opérateur,**

**BARABIO SARL  
KERVEGUEN  
29500 ERGUE GABERIC**

**contrôlé le 05/08/2009, sont conformes aux règles communautaires et françaises en vigueur concernant  
le mode de production biologique (règlement (CE) n°834/2007 modifié et règles d'application).**

### Produits transformés

Catégorie / activité	Produits
Pains	Pains aux farines de : engrain, épeautre, froment, blé de khorasan, sarrasin, seigle Pains spéciaux de froment (aux graines, aux légumes, aux fruits secs, aux algues, à l'oignon) Pains spéciaux de seigle – froment (aux fruits) Pains de mie, pain surprise
Pâtes	Pâte feuilletée, pâte à pain
Farines	Farines de froment, seigle, engrain, épeautre, blé de khorasan, sarrasin
Brioches	Brioche nature, brioches de saison, brioche aux raisins, brioche au sésame, brioche au chocolat
Pâtisserie / viennoiseries / Biscuits	Biscuits secs, cakes, pâtisserie (kouign amann, gâteau breton, rochers coco, far), pâtisseries feuilletées, tartes, viennoiseries à base de pâte à croissant, viennoiseries briochées
Sandwichs	Sandwichs variés

**VALIDE DU 30/09/2009 AU 30/09/2010**

Fait à la Roche sur Yon, le 21/09/2009

**Pour CERTIPAQ,**

Loïc GALLOIS,  
Directeur Exploitation et Développement  
Ou par délégation, Gwénaél LEREBOURS,  
Responsable Certification AB

Le présent document est délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Les unités de production non biologique de l'opérateur ont également été soumises aux exigences de contrôle établies aux règlements précités.

Le présent document est la propriété de CERTIPAQ, qui peut le suspendre ou le retirer. Il ne peut être utilisé par l'opérateur que s'il est titulaire d'une licence en cours de validité. Il doit être restitué à CERTIPAQ sur simple demande. Seul l'original signé est valable.

CAB1	0030	0976	V17	6/07/09	Page 1 sur 1
CERTIFICAT des produits de l'agriculture biologique					

Site d'ANNECY	52 avenue des Iles	74994 ANNECY Cedex 9	Tél. 04 50 88 18 76 Fax. 04 50 88 18 78
Site de LA ROCHE SUR YON	56 rue Roger Salengro	85013 LA ROCHE SUR YON	Tél. 02 51 05 14 92 Fax. 02 51 36 84 63
Site de PARIS	44 rue La Quintinie	75015 PARIS	Tél. 01 45 30 92 92 Fax. 01 45 30 93 00
Site de SHILTIGHEIM	2 rue de Rome	67300 SCHILTIGHEIM	Tél. 03 88 19 16 79 Fax. 03 88 19 55 29
certipaq@certipaq.com	www.certipaq.com	Accréditation N° 5-0057	Portée disponible sur www.cofrac.fr
Association régie par la loi du 1 <sup>er</sup> Juillet 1901		NAF : 9499Z	SIRET : 412 261 018 000 11